

Informations de base	
<p>1998/0244(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Lait et produits laitiers: indemnisation de producteurs ayant subi des restrictions temporaires, slomeurs III</p> <p>Abrogation 2010/0368(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10.05.02 Lait et produits laitiers 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Pêche		2125	1998-10-22

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
22/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0464 	Résumé
28/09/1998	Vote en commission		
05/10/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/10/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/10/1998	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques


Référence de la procédure	1998/0244(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation 2010/0368(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/10471

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0551/1998 JO C 328 26.10.1998, p. 0072-0080	07/10/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0464  JO C 273 02.09.1998, p. 0003	22/07/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1312/1998 JO C 410 30.12.1998, p. 0019	15/10/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/2330 JO L 291 30.10.1998, p. 0004	Résumé
---	------------------------

Lait et produits laitiers: indemnisation de producteurs ayant subi des restrictions temporaires, slomeurs III

1998/0244(CNS) - 22/10/1998 - Acte final

OBJECTIF: prévoir l'offre d'une indemnisation à certains producteurs de lait ou de produits laitiers qui ont subi des restrictions temporaires dans l'exercice de leur activité (cas des producteurs SLOM III). MESURE DE LA COMMUNAUTE: Règlement 2330/98/CE du Conseil. CONTENU: le règlement arrête les dispositions pour le règlement des demandes de certaines catégories de producteurs connus comme "slomeurs III". Elle prévoit d'accorder une indemnisation aux producteurs qui étaient cessionnaires de la totalité ou d'une partie d'une exploitation soumise à un engagement pris en vertu du règlement 1078/77/CEE (exploitations SLOM) et qui ont subi un dommage du fait d'une limitation des livraisons ou des ventes de lait ou de produits laitiers, en exécution dudit engagement, pendant l'année de référence choisie par l'État membre concerné en application du régime de prélèvement supplémentaire dans le secteur laitier. Le règlement fixe les conditions ayant trait aux offres d'indemnité et à leur acceptation ainsi que les règles concernant le montant de l'indemnité. Ces montants sont fixés en écus par 100 kg e lait pour chaque campagne de 1984/85 à 1993/94 dans l'annexe de la proposition de règlement. ENTRÉE EN VIGUEUR: 31/10/1998.

Lait et produits laitiers: indemnisation de producteurs ayant subi des restrictions temporaires, slomeurs III

1998/0244(CNS) - 07/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté la proposition de règlement offrant une indemnisation à certains producteurs de lait ou produits laitiers ayant subi des restrictions temporaires (procédure sans rapport).

Lait et produits laitiers: indemnisation de producteurs ayant subi des restrictions temporaires, slomeurs III

1998/0244(CNS) - 22/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: prévoir l'offre d'une indemnisation à certains producteurs de lait ou de produits laitiers qui ont subi des restrictions temporaires dans l'exercice de leur activité (cas des producteurs SLOM III) CONTENU: la proposition de règlement vise à arrêter des dispositions pour le règlement des demandes de certaines catégories de producteurs connus comme "slomeurs III". Elle prévoit d'accorder une indemnisation aux producteurs qui étaient cessionnaires de la totalité ou d'une partie d'une exploitation soumise à un engagement pris en vertu du règlement 1078/77/CEE (exploitations SLOM) et qui ont subi un dommage du fait d'une limitation des livraisons ou des ventes de lait ou de produits laitiers, en exécution dudit engagement, pendant l'année de référence choisie par l'Etat membre concerné en application du régime de prélèvement supplémentaire dans le secteur laitier. La proposition fixe les conditions ayant trait aux offres d'indemnité et à leur acceptation ainsi que les règles concernant le montant de l'indemnité. Ces montants sont fixés en écus par 100 kg e lait pour chaque campagne de 1984/85 à 1993/94 dans l'annexe de la proposition de règlement.